

# Retenue du courrier

Avec le service Retenue du courrier, Postes Canada gardera votre courrier en lieu sûr dans un de ses emplacements sécuritaires, lorsque vous vous absentez de votre maison ou entreprise. Vous pouvez acheter le service à votre bureau de poste ou à [postescanada.ca/retenir](http://postescanada.ca/retenir).

## DÉTAILS DU SERVICE

### 1 Retenir le courrier à cette adresse pour (sélectionner une option) :

- Tous les résidents (En choisissant cette option, tout le courrier à votre adresse, peu importe le nom, sera retenu. Cette option ne peut être utilisée que lorsqu'aucun résident ne doit recevoir du courrier à l'adresse.)
- Certains résidents
- Une entreprise
- Une entreprise et des résidents

### Période du service :

**Date de début**  
(Prévoir trois jours ouvrables de préavis)

Année Mois Jour

**Date de fin**  
(La livraison du courrier reprend le jour ouvrable suivant)

Année Mois Jour

## ADRESSE

### 2

N° de rue Nom de rue N° d'appart. N° de CP RR (régions rurales seulement)

Ville / Municipalité Province Code postal

## DESTINATAIRES DU COURRIER

### 3 Les noms des destinataires du courrier ne sont pas requis lorsque vous choisissez l'option TOUS LES RÉSIDANTS.

1. Nom de famille ou d'entreprise Prénom 2. Nom de famille ou d'entreprise Prénom

3. Nom de famille ou d'entreprise Prénom 4. Nom de famille ou d'entreprise Prénom

## RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE AUTORISÉE

### 4

Je suis autorisé à retenir le courrier à l'adresse mentionnée dans la section 2 ou de souscrire à la retenue du courrier pour le compte de ceux mentionnés dans la section 3. Je confirme que cette demande de retenue du courrier n'empêchera pas la livraison du courrier pour d'autres résidents ayant droit de recevoir le courrier à cette adresse. Je reconnais que c'est une infraction pénale de demander le service Retenue du courrier pour le compte d'autres personnes sans leur consentement préalable. Je reconnais que les renseignements fournis seront utilisés pour la retenue du courrier moyennant le paiement des frais qui s'appliquent.

Nom de famille du client Prénom du client N° de téléphone le jour

En fournissant votre adresse courriel, vous profiterez des avantages suivants :

- recevoir de Postes Canada un reçu électronique et des messages liés au service
- avoir accès à l'outil libre-service en ligne pour prolonger ou modifier votre service

Votre adresse courriel ne sera jamais divulguée à d'autres organisations.

Adresse courriel

## LIMITES SUR LA PRESTATION DU SERVICE

- Postes Canada ne peut retenir le courrier adressé à des individus qui reçoivent leur courrier par l'entremise d'une institution telle qu'une entreprise, un hôtel, un motel, une pension, un foyer de soins infirmiers, un hôpital, une école; d'une adresse postale partagée (lorsque plus de deux entreprises ont une même adresse postale) ou de boîtes aux lettres administrées par le secteur privé.
- Les colis (p. ex., Priorité<sup>MC</sup>, Xpresspost<sup>MC</sup>, Xpresspost<sup>MC</sup> certifié, Colis accélérés<sup>MC</sup> et Colis standard<sup>MC</sup>) et les enveloppes prépayées, pourraient être livrés durant la période de retenue. Si vous vous attendez à recevoir de tels envois, veuillez demander aux expéditeurs de retarder l'expédition jusqu'à votre retour.
- L'option de service "tous les résidents" n'est pas disponible pour les clients qui reçoivent leur courrier par l'entremise d'une adresse de route rurale (c.-à-d. une adresse qui contient l'identification R.R., suivi d'un numéro).

## CONDITIONS ET MODALITÉS (acceptées sur signature électronique)<sup>1</sup>

- Preuve d'identité** : Une identification adéquate est prélevée pour prévenir l'usurpation d'identité ou tout autre usage non autorisé de ce service et pour permettre un suivi d'une enquête plus poussée à des fins d'exécution de la loi. Postes Canada est assujettie à la Loi sur la protection des renseignements personnels et prend les démarches qui s'imposent pour protéger vos renseignements personnels.
- Tarifs** : Le tarif minimum pour le service résidentiel est basé sur une période de dix jours de semaine, alors que le tarif minimum pour le service d'entreprise est basé sur une période de cinq jours de semaine (les jours de semaine sont du lundi au vendredi et comprennent les jours fériés). Cependant, la période de retenue du courrier peut être plus courte. Lorsque le courrier retenu est adressé à des particuliers, le tarif résidentiel s'applique. Le tarif d'entreprise s'applique lorsque la demande contient un nom d'entreprise. Veuillez vous adresser à votre bureau de poste ou visiter [postescanada.ca/retenir](http://postescanada.ca/retenir) pour les tarifs en vigueur.
- Destinataires du courrier** : Les demandes résidentielles peuvent contenir un maximum de quatre noms de particuliers. Les demandes d'entreprises peuvent contenir un maximum de deux noms d'entreprises et de deux noms de particuliers. Une autorisation d'agir pour le compte d'un tiers peut être demandée.

**Tous les résidents** : Cette option ne peut être utilisée que lorsqu'aucun résident à l'adresse ne doit recevoir le courrier pendant la période de retenue du courrier. Postes Canada se réserve le droit de changer l'option à "Certains résidents" ou annuler le service s'il entrave la livraison du courrier d'autres résidents à cette adresse.

- Modifications et annulation** : Il est possible de prolonger, modifier<sup>2</sup> ou annuler le service, à n'importe quel moment durant sa durée :
  - en ligne à [postescanada.ca/acces](http://postescanada.ca/acces) (lorsque vous fournissez une adresse courriel au moment de l'achat)
  - au bureau de poste en présentant le reçu original, une pièce d'identité acceptable (p. ex., une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement), et le cas échéant, une preuve d'autorisation. Il est impossible de se faire rembourser une fois que le service a commencé. Le jour ouvrable suivant la date d'expiration ou d'annulation du service, Postes Canada livrera le courrier retenu à votre adresse. Postes Canada se réserve le droit de ne pas livrer le courrier retenu et de mettre fin au service à n'importe quel moment.
- Ramassage du courrier durant la période de retenue** : Durant la période de retenue, il n'est pas possible de ramasser le courrier dans aucun emplacement de Postes Canada. Afin de rétablir la livraison du courrier à votre adresse avant l'expiration du service de retenue du courrier, vous devez annuler le service.
- Exonération de responsabilité** : Postes Canada et ses mandataires (y compris, mais sans s'y limiter les concessionnaires agréés) ne pourront être tenus responsables d'un quelconque dommage direct, indirect, général, particulier ou consécutif découlant de la présente entente ou s'y rapportant, même si les dommages sont liés à une responsabilité contractuelle ou délictuelle.
- Protection des renseignements personnels** : Veuillez visiter notre site Web à [postescanada.ca/confidentialite](http://postescanada.ca/confidentialite) pour de plus amples informations concernant la protection des renseignements personnels. Pour interrompre les communications liées au service Retenue du courrier, visitez [postescanada.ca/retenueducourrier-annuler](http://postescanada.ca/retenueducourrier-annuler).

1. Postes Canada se réserve le droit de changer les conditions et modalités du service à tout moment.  
2. L'adresse ne peut être modifiée après le début du service.

<sup>MC</sup> Marques de commerce de la Société canadienne des postes.